

Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Nettoyage et désinfection des lieux publics

Le présent document fournit des conseils sur le nettoyage et la désinfection des lieux publics, y compris les écoles, les transports en commun, les collèges et universités, les commerces de détail et les autres lieux de travail en Ontario. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local.

Ce que vous devez savoir

- Les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre la COVID-19.
- Bien que le contact avec des surfaces contaminées ne soit pas le principal moyen de propagation de la COVID-19, il est important que vous laviez les mains, particulièrement après avoir touché des surfaces et manipulé des objets ne pouvant être lavés ou désinfectés (p. ex. surfaces et objets de nature poreuse).
- Il faut utiliser des désinfectants ayant un numéro d'identification de médicament (DIN) doivent être utilisés. Le DIN est un numéro à huit chiffres attribué par Santé Canada qui confirme que l'usage du produit est approuvé au Canada. L'eau de Javel domestique ne porte pas toujours de DIN, mais est un désinfectant efficace.
- Vérifiez la date d'expiration et les directives de sécurité des produits que vous utilisez et suivez toujours les directives du fabricant.

Établissez un calendrier de nettoyage

- Déterminez les surfaces, les objets et l'équipement devant être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Les surfaces intérieures qui sont fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement et lorsqu'elles sont visiblement souillées.
- Exemples : poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, poignées de toilette, comptoirs, mains courantes, surfaces d'écran tactile, claviers.
- En plus du nettoyage régulier, vérifiez s'il existe un protocole particulier pour le nettoyage et la désinfection dans les lieux dont vous êtes chargé.



Types de produits

Nettoyant

- Dissout la graisse et élimine les matières organiques des surfaces.
- Utilisé séparément avant l'utilisation du désinfectant.
- Certains produits contiennent à la fois un nettoyant et un désinfectant.

Désinfectant

- Contient des agents chimiques qui tuent la plupart des germes.
- Appliqué après que la surface a été nettoyée.
- Porte un numéro d'identification de médicament (DIN), sauf l'eau de Javel.

Lingette désinfectante

- Combine parfois un nettoyant et un désinfectant dans la même solution.
- Peut s'assécher en raison de ses propriétés de séchage rapide, auquel cas il faut la jeter.
- Non recommandée pour les surfaces très souillées.

Préparer les produits pour l'utilisation

- Lorsque cela est possible, utilisez une solution déjà mélangée et prête à l'emploi.
- Ne mélangez jamais des produits chimiques différents.
- Lisez et suivez les directives du fabricant afin de :
 - préparer adéquatement une solution;
 - prévoir un temps de contact suffisant (la période pendant laquelle la surface reste mouillée) pour que le désinfectant tue les germes (voir l'étiquette du produit);
 - porter des gants pour manipuler les produits de nettoyage, y compris les lingettes;
 - porter tout autre équipement de protection individuelle recommandé par le fabricant.

Utilisez l'eau de Javel de façon sécuritaire

- L'eau de Javel n'est pas un agent nettoyant. La surface doit être propre pour que l'eau de Javel la désinfecte.
- Ne diluez l'eau de Javel qu'en ajoutant de l'eau et non d'autres produits chimiques. L'eau de Javel contient habituellement 5,25 % ou environ 50 000 parties par million d'hypochlorite de sodium. Pour en savoir plus sur la façon de diluer l'eau de Javel (p. ex., à 0,01 % ou 100 parties par million), consultez le [calculateur de dilution du chlore](#) de Santé publique Ontario.
- Entrez les solutions d'eau de Javel dans des contenants fermés et étiquetés, à l'écart de la chaleur et de la lumière. Diluez l'eau de Javel avec de l'eau juste avant l'utilisation, car elle perd son pouvoir désinfectant dans un délai de 24 heures.

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour en date du 14 avril 2022.